

Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 12 mai 2016.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le SNUipp-FSU se félicite tout d'abord de l'augmentation de l'ISAE pour les PE, première étape de reconnaissance du travail des enseignants. En effet, grâce à la mobilisation des enseignants, de leurs organisations syndicales et du SNUipp-FSU : la lettre-pétition envoyée par plus de 50 000 collègues, la grève du 26 janvier, les 23 000 signatures de collègues à la lettre adressée au premier ministre recueillies en moins de 4 jours... le gouvernement a enfin décidé d'aligner l'ISAE sur l'ISOE (soit 1200€ bruts par an).

Nous continuerons à revendiquer cette indemnité pour tous les collègues qui en sont exclus : enseignants en SEGPA-EREA-ULIS, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE ou sciences, coordonnateurs REP, maîtres formateurs, qui ne la touchent pas en totalité.

Le SNUipp-FSU continue à revendiquer la transformation totale de l'ISAE en points d'indice.

La CAPD de ce jour va examiner les avis sur les postes à profil. Nous réitérons notre opposition aux postes à profil, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, nous sommes opposés au recrutement sur profil qui permet à l'administration de choisir les personnels, hors barème et sans transparence. Concernant les avis proposés par les commissions, nous nous étonnons de constater que des collègues qui assurent ces fonctions particulières depuis plusieurs années, se voient obtenir un avis défavorable sur un poste similaire.

De plus, des jeunes collègues se sont vus recalés du fait de leur manque d'expérience. Ne pourrait-il pas y avoir un minimum d'années d'ancienneté annoncé par l'administration avant de pouvoir postuler sur ces postes ?

Certains collègues vivent des situations médicales et sociales qui impliquent une aide spécifique afin de continuer à travailler au sein de l'Education nationale. Le SNUipp-FSU demande que les collègues sortants de postes adaptés, et ceux dont la situation médicale particulière est reconnue, se voient attribuer des points supplémentaires.

Les collègues souhaitant partir en congé de formation professionnelle sont peu nombreux. Le SNUipp-FSU demande à ce que tous les intéressés obtiennent satisfaction.

Bien qu'elle ait été étudiée en groupe de travail, la Charte des Rased nous interroge. Pour le SNUipp-FSU, toutes les demandes d'aide ne doivent pas parvenir à l'IEN et au pôle ressources. Les enseignants travaillant en RASED doivent pouvoir garder leur autonomie, leur spécificité et leur professionnalisme dans leurs actions quotidiennes. Ils doivent effectuer un premier tri de toutes les demandes d'aide reçues. Nous interviendrons lors de la discussion sur ce point.

Lors de la réunion du 21 mars, le CHSCT a déposé un avis : celui-ci concerne la dégradation des conditions de travail de nombreux enseignants qui accueillent des élèves à

besoins particuliers ou en situation de handicap présentant des troubles du comportement. Le SNUipp-FSU sollicite un groupe de travail afin que l'institution apporte des solutions concrètes satisfaisantes pour tous.

Concernant les passations CAPA-SH 2016, nous aimerions avoir un retour sur le bilan de mi formation qui devait être fait en mars.

Enfin, nombreux sont les enseignants qui regrettent de n'avoir aucun retour de la MDPH concernant leurs propositions d'orientation de certains élèves, émises en équipes éducatives. Serait-il possible que la MDPH adresse une copie de sa décision aux écoles dans lesquelles sont scolarisés les élèves concernés ?